vies de famille

Le magazine des Caf NOVEMBRE 2012

ENCART DÉPARTEMENTAL
TOUTES LES INFOS DE VOTRE CAF EN PAGES CENTRALES



DOSSIER : CONSOMMATION

Comment atténuer les effets de la crise

Toutes nos astuces pour préserver votre pouvoir d'achat

VOS PRESTATIONS
Minima sociaux
Venir en aide aux plus démunis

VIE QUOTIDIENNE
Environnement
Être éco-citoyen, les bons réflexes

ENFANTS/PARENTS
Les réponses
à vos questions



SOMMAIRE

viesdefamille
Le magazine des **Caf**













ÉDITO

Cette année aura été celle des changements : une nouvelle formule de votre magazine, une refonte totale de votre site caf.fr, une newsletter modernisée et relookée pour nos étudiants. Dans le contexte de crise que nous traversons, nous vous proposons un dossier spécial (p. 09). Vous y trouverez de nombreuses astuces afin d'améliorer votre pouvoir d'achat. Par ailleurs, nous vous rappelons (p. 06) quelques gestes éco-citoyens qui font du bien à notre environnement. Plus que jamais, votre magazine se tient à vos côtés pour vous accompagner et vous épauler, avec nos pages prestations familiales (p. 04) sur les minima sociaux (Rsa et Aah). Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Le comité de rédaction

VOS QUESTIONS/NOS RÉPONSES

VOUS AVEZ DES QUESTIONS À PROPOS DE VOS PRESTATIONS CAF, viesdefamille VOUS RÉPOND.

« Mon fils, étudiant de 19 ans, a travaillé cet été, en juillet et en août. Cela aura-t-il des conséquences sur le montant des prestations familiales que je perçois pour lui ?

Vies de famille : Pour être considéré à la charge de ses parents et donner droit aux prestations familiales, un jeune ne doit pas percevoir des revenus supérieurs à un certain montant. Pour les étudiants, les revenus sont appréciés par périodes de six mois : du 1er octobre au 31 mars et du 1er avril au 30 septembre. La moyenne mensuelle obtenue ne doit pas dépasser 857 euros par mois (montant en vigueur au 1er avril 2012). Si votre fils a perçu, par exemple, 1 200 euros en juillet et 1 200 euros en août, alors la moyenne sur six mois correspondra à 2 400 divisé par 6, soit 400 euros. Pour la Caf, votre enfant est toujours considéré comme étant à votre charge. Donc, pas de conséquences sur les prestations versées.

« J'ai 66 ans. Je vais emménager en maison de retraite le 1er novembre. Je crois pouvoir bénéficier d'une aide au logement. Quand vais-je percevoir mon allocation ?

Vies de famille : Le droit à l'allocation au logement est ouvert le mois suivant celui de l'entrée dans les lieux. Dans votre cas, et seulement si toutes les conditions sont remplies, votre droit à l'allocation au logement débutera le 1er décembre. L'étude de vos droits sera réalisée à compter du mois de réception de votre demande d'aide au logement. Aussi faites votre demande dès votre installation dans votre nouveau logement. Pour estimer le montant, vous pouvez effectuer une simulation sur caf.fr.

« Ma voisine a trois enfants et perçoit le complément familial. J'ai moi-même trois enfants (15 mois, 3 et 6 ans). Pourquoi la Caf ne me verse-t-elle pas cette allocation ?

Vies de famille : Le complément familial ne peut être attribué qu'aux familles qui ont au moins trois enfants à charge, tous âgés de plus de 3 ans. Or l'un de vos enfants n'a que 15 mois. Par ailleurs, le versement de cette prestation est conditionné à un plafond de ressources. Si vous remplissez les conditions, votre Caf vous versera automatiquement le complément familial, sans démarche de votre part, dès que votre troisième enfant atteindra ses 3 ans.





Photo de couverture : édition Outre-mer © Karin Dreyer/Blend Images/Getty Images.
VIES DE FAMILLE, LE MAGAZINE DES CAF Prix au numéro : 0,30 €. **N° ISSN :** en cours. **Commission paritaire :** 0917 M 08379. **Dépôt légal :** novembre 2012. **Édité par :** Caf de Meurthe-et-Moselle/service commun *Vies de famille*. 21, rue de Saint-Lambert, 54046 Nancy Cedex. **Directeur de la publication du magazine national :** Hervé Drouet, Directeur Général de la Cnaf. **Directeur de la publication de l'encart départemental :** Directeur de la Caf. **Service commun des Caf pour la gestion du magazine :** Caf de Meurthe-et-Moselle. **Collaborateur au numéro :** Département communication de la Cnaf. **CONCEPTION ET RÉALISATION :** Prisma Creative Media. 13, rue Henri-Barbusse, 92624 Gennevilliers Cedex. Service lecteurs : 01 73 05 67 50. **Directeur général adjoint de Prisma Média :** Loïc Guilloux. **Directrice gérante de Prisma Creative Media :** Véronique Moulin. **Directeur éditorial :** Marc Dolisi. **Directeur conception et réalisation :** Vincent Le Bee. **Coordination :** Clotilde Delaunay. **Direction artistique :** Judith Major. **Chef de studio :** Gilles Chansigaud. **Responsables réalisateurs concepteurs :** Élisabeth Bommelaer, Marie Daneluzzi. **Service photo :** Nathalie François (chef de service), Émilie Cardona, Alix de France, Frédérique Lajoix, Marina Mussche. **Ont collaboré à ce numéro :** Marc Arboulais, Dominique Cabos, Marie-Pierre Garrabos, Aurélie de La Pontais, Marie Aude Panossian. **Fabrication :** Prisma Creative Media. **Régie publicitaire :** Mistral Média (01 40 02 99 00). Directeur commercial : Luc Lehéricy. Directeur de publicité : David Bichot. **Imprimeur :** Maury Imprimeur, Z.I. route d'Étampes, 45331 Malesherbes Cedex. Aucune information de ce magazine ne peut être reproduite sans l'accord de l'éditeur. Chaque édition contient un encart d'informations départementales entre les pages 8 et 9. Sur certaines éditions départementales figure un cavalier publicitaire.

À L'ATTENTION DES LECTEURS Vies de famille *est un magazine d'information dont l'objectif est de vous sensibiliser sur vos droits. L'équipe de rédaction met tout en œuvre pour assurer la fiabilité de ces informations. Néanmoins, la réglementation étant complexe, il est souvent difficile de l'expliquer dans ses moindres détails. C'est pourquoi seuls les services de votre caisse d'Allocations familiales sont en mesure de confirmer si vous remplissez toutes les conditions pour bénéficier de telle ou telle prestation. Seule la notification officielle de votre Caf a une valeur juridique.*

MINIMA SOCIAUX

Aider les plus démunis

GRÂCE AU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA) ET À L'ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPÉS (AAH), LA BRANCHE FAMILLE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE AIDE LES PERSONNES DÉFAVORISÉES. MODE D'EMPLOI.





MAYOTTE, UN CAS À PART

Le dispositif tient compte des spécificités locales. Le montant forfaitaire est fixé à 119 euros. Autre différence, le Rsa n'est pas attribué pour les 18-25 ans, et n'est pas majoré en cas de grossesse ou si on élève seule une personne de moins de 25 ans à charge. Les ressortissants étrangers (hors Union européenne et Suisse) doivent résider au moins quinze ans en France avant d'effectuer une demande. Enfin, des particularités concernant la santé, la scolarité et la situation familiale sont également à souligner. Plus de détails sur le site caf.fr.

Le Rsa, revenu de solidarité active

Le Rsa est destiné aux personnes sans emploi ni ressources ainsi qu'aux travailleurs modestes. Cette prestation, mise en place en juin 2009 en métropole, en janvier 2011 en Outre-mer, et le 1er janvier 2012 à Mayotte, vise pour l'essentiel à garantir un revenu minimum à ceux qui en ont besoin. Elle vise également à favoriser une réinsertion professionnelle et sociale. Le Rsa, qui remplace l'ancien Rmi (revenu minimum d'insertion) et l'Api (allocation de parent isolé), est attribué sous certaines conditions.

Conditions d'obtention en métropole et en Outre-mer

Avoir plus de 25 ans ou avoir au moins un enfant à charge, ou être en état de grossesse ou encore avoir entre 18 et 25 ans et justifier d'un travail à plein temps pendant deux ans au moins durant les trois années précédentes. De plus, il faut résider en France au minimum six mois par an, être de nationalité française ou ressortissant de l'Union européenne ou de la Suisse, et posséder un titre de séjour ou répondre aux conditions de droit au séjour. Les citoyens des autres pays doivent séjourner en France de manière légale depuis cinq ans au moins et posséder un titre de séjour. Bien entendu, cette allocation dépend des ressources du foyer.

Démarches

Pour savoir si vous pouvez bénéficier du Rsa, deux possibilités: se rendre à votre Caf ou, et c'est encore plus pratique et plus rapide, faire le test « Estimer vos droits au Rsa » sur le site caf.fr. Ensuite, déposer un dossier à la Caf, à la Msa (Mutualité sociale agricole), au conseil général ou à toute autre association agréée.
En cas d'accord, un rendez-vous est fixé pour finaliser la demande, et un accompagnateur est assigné afin d'aider à la réinsertion professionnelle et sociale. Les personnes sans emploi sont également invitées à s'inscrire à Pôle emploi.

Montant du Rsa

Le calcul dépend des situations de chaque foyer. Le Rsa se compose d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la composition de la famille (474,93 euros par mois pour une personne seule - 997,36 euros pour un couple avec deux enfants). À cela s'ajoutent 62 % des revenus du foyer (salaires, revenus de stage...). De cette somme, on retranche l'intégralité des ressources du foyer (revenus d'activité, pension alimentaire, rente, indemnités chômage...) et un forfait logement.
La prestation est versée tant que les revenus restent inférieurs au montant maximal du Rsa. Chaque trimestre, les ressources doivent être déclarées.



L'Aah, allocation aux adultes handicapés

Depuis 1975, cette allocation ambitionne d'apporter un revenu minimal ou un complément de ressources aux personnes handicapées. Son versement est assujetti à certaines conditions.

Conditions d'obtention en métropole et en Outre-mer

Sont autorisées à demander cette allocation, les personnes dont le taux d'incapacité est au moins égal à 80 %, après examen de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (Cdaph). Ou bien s'il est compris entre 50 et 79 % et qu'il empêche de travailler de façon substantielle et durable. Par ailleurs, il faut avoir au moins 20 ans, ne pas toucher de pension ou de rente d'accident du travail supérieure ou égale à 776,59 euros par mois et, enfin, ne pas dépasser les revenus plafonnés selon la situation familiale.

Montant

L'allocation est de 776,59 euros par mois. Elle est versée sous condition de ressources, c'est-à-dire en fonction des revenus.

Aides complémentaires

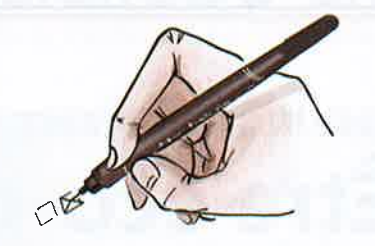
À l'Aah peuvent s'ajouter différentes prestations comme le complément de ressources (179,31 euros par mois) ou la majoration pour la vie autonome (104,77 euros par mois), si les conditions sont remplies.

Démarches

La demande s'effectue auprès de la Maison départementale des personnes handicapées du département.

L'Aah à Mayotte

À Mayotte, l'Aah, destinée aux seules personnes handicapées dont le taux d'incapacité est d'au moins 80 % (reconnu par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées), est versée en fonction d'un certain nombre de conditions : quinze ans de résidence en France pour les étrangers qui doivent séjourner depuis au moins un an à Mayotte. Enfin, le montant mensuel de l'Aah est égal au douzième du montant annuel de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) en vigueur durant la période d'ouverture du droit.



TROIS QUESTIONS SUR L'APPEL DE RESSOURCES

Indispensable pour le paiement des prestations soumises à condition de ressources (aides au logement, Paje...) si vous êtes concerné, faites au plus vite votre déclaration de ressources si votre Caf vous l'a demandée.

Qu'est-ce que l'appel de ressources ?

Dans le cadre de la simplification des démarches des usagers, un échange avec les services fiscaux a été mis en place afin de récupérer automatiquement les revenus déclarés par les allocataires. En effet, les textes en matière de prestations légales prévoient que l'on retienne les mêmes revenus que le fisc. Cependant, si la Caf n'arrive pas à obtenir, pour une raison quelconque, vos revenus auprès des Impôts, elle vous demandera de les lui déclarer.

Qui doit déclarer ses ressources ?

Les allocataires qui perçoivent des prestations soumises à condition de ressources et pour lesquels la Caf n'a pas reçu les informations des services fiscaux. Pour rappel et afin de gérer au mieux votre dossier, votre Caf a besoin de connaître le montant de vos ressources (mêmes si elles sont égales à 0).

Comment déclarer ?

Au mois d'octobre, les personnes concernées reçoivent :
- si elles sont internautes, un courriel pour faire leur déclaration en ligne sur le caf.fr,
- sinon, un formulaire papier leur permettant de déclarer leurs ressources.

Attention : les prestations versées à compter du 1er janvier et pour toute l'année 2013 dépendent des ressources 2011 que vous déclarez. Alors, ne tardez pas à faire cette déclaration, soit sur caf.fr, espace « Mon compte », soit en complétant le formulaire papier qui vous a été adressé.

EN SAVOIR PLUS
www.caf.fr



VOS ENFANTS ONT DE
6 À 12 ANS
CES QUESTIONS VOUS INTÉRESSENT



Les réponses à vos questions

SPÉCIALISTE DES RELATIONS ENTRE PARENTS ET ENFANTS, LA PSYCHOLOGUE ANNE GATECEL VOUS AIDE À TROUVER DES SOLUTIONS POUR GÉRER LES CONFLITS ET RÉTABLIR LA COMMUNICATION AU SEIN DU FOYER.

ANNE GATECEL PSYCHOLOGUE, AUTEUR DE *PSYCHOSOMATIQUE RELATIONNELLE ET PSYCHOMOTRICITÉ* (ÉD. HEURES DE FRANCE).

«Mon fils de 7 ans raconte beaucoup de mensonges, il invente des choses qui ne lui sont jamais arrivées. Est-ce ennuyeux ?» STÉPHANIE (75)

Mieux vaudrait ne pas parler de mensonge, car c'est un mot plutôt péjoratif qui suppose la volonté de tromper. Or, votre fils ne veut pas vous tromper mais, simplement, il s'imagine une autre vie! En inventant qu'il lui est arrivé ceci ou cela, peut-être cherche-t-il à attirer l'attention, à se rendre plus intéressant à vos yeux et à ceux de ses copains. Si cela ne prend pas des proportions énormes, pas d'inquiétude. Si vraiment ses inventions sont exagérées, il peut être utile de consulter un psychologue.

«Mon fils de 10 ans a de gros coups de blues. Parfois, il passe des heures assis sur une chaise sans rien faire. Ça m'inquiète…» THELMA (13)

Il est important d'essayer de savoir ce que lui ressent. Parlez-lui: *«Depuis quelque temps, tu me sembles souvent triste. Est-ce que quelque chose te préoccupe ? Est-ce que tu t'ennuies ? Est-ce que tu n'as pas de copain avec qui jouer ?»* Ses réponses vous permettront de lui faire des suggestions pour se distraire: vous lui conseillerez des activités, des jeux, d'inviter des copains… Si aucune de vos propositions ne le fait réagir, emmenez-le voir un psychologue car il traverse peut-être un moment de déprime.

LA QUESTION CLÉ

«Mon fils de 8 ans a assisté à une dispute assez violente entre mon mari et moi, j'ai peur qu'il soit traumatisé.» MARTINE (69)

Traumatisé est sans doute un mot un peu fort, mais il peut en effet être déstabilisé. Surtout si vous ne reparlez pas, par la suite, de ce qu'il a pu voir et entendre. Sans explications de votre part sur cet événement, il pourrait s'installer dans une situation de grande insécurité, craignant que cela ne se reproduise. Commencez par présenter vos excuses et reconnaître que vous avez commis une erreur: *«Nous sommes désolés de nous être disputés devant toi, tu n'as pas à supporter ça et, de plus, la violence n'est jamais une bonne solution, toujours une mauvaise façon de communiquer. Quand on se laisse aller à l'énervement, on ne maîtrise plus ses mots et parfois ses gestes. Nous essaierons de ne plus le refaire.»* Rassurez-le ensuite sur le fait qu'il n'y est pour rien: les enfants se croient souvent responsables de tout ce qui arrive autour d'eux. Enfin, sans entrer dans les histoires intimes d'adultes ni lui raconter les raisons profondes de votre dispute, expliquez-lui que vous et son papa ne pouvez pas toujours être d'accord. Et qu'une dispute, même forte, et même si on se fait la tête quelques jours, n'empêche pas de continuer à s'aimer.

«Ma fille de 11 ans a volé dans notre porte-monnaie. Comment réagir ?» DALILA (01)

Ne faites pas comme si vous n'aviez rien vu, ce serait une autorisation tacite à recommencer. Au contraire, évoquez le sujet franchement avec votre fille: vous savez qu'elle vous a volé et vous aimeriez comprendre les raisons de son acte. N'ose-t-elle pas demander de l'argent de poche ? Était-ce pour acheter quelque chose que vous lui aviez refusé ? Pourquoi en avait-elle tellement envie ? Subit-elle des pressions à l'école, dans la rue ? Il s'agit dans un premier temps de comprendre les raisons de ce vol. Mais il faut aussi, pour qu'elle ne recommence pas, que votre fille réalise la gravité de son acte, qu'elle comprenne que, pour vivre ensemble, il y a des règles à respecter. Rappelez-lui, sans dramatiser, qu'en société, le vol est un délit puni par la loi.

«Ma fille de 6 ans ne supporte pas de perdre, elle fait de vraies crises. Faut-il la laisser gagner ?» INGRID (31)

En fait, la laisser gagner ne résoudrait pas le problème. Car sa réaction exacerbée cache sans doute une certaine fragilité. Mieux vaut essayer de la rassurer, de lui expliquer que lorsqu'elle perd à un jeu, elle ne perd rien d'important: vous ne l'aimez pas moins, elle n'est pas moins intelligente. Bref, il ne se passe rien de grave! Sans la laisser gagner, vous pouvez tout de même la mettre en situation de réussite afin qu'elle prenne confiance en elle. Par exemple, quand il s'agit d'un jeu de stratégie, vous pouvez lui montrer comment réfléchir, lui donner des pistes. Ou lui apprendre des jeux dits coopératifs, dans lesquels il n'y a ni perdant ni gagnant, les joueurs faisant tous partie de la même équipe et œuvrant ensemble dans un but commun.

? VOS QUESTIONS NOUS INTÉRESSENT

N'HÉSITEZ PAS À LES POSER

› PAR COURRIEL:
questiondenfants@voila.fr

› PAR COURRIER:
Magazine *Vies de famille*/
Prisma Corporate Media
13, rue Henri-Barbusse
92624 Gennevilliers Cedex

▸ PLUS DE QUESTIONS, PLUS DE RÉPONSES www.mon-enfant.fr; www.caf.fr



ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf
de la
Guadeloupe

PawolCaf
Lettre de la Caf Guadeloupe

1972-2012
La Caf vous accompagne depuis 40 ans

> Ses origines,
> Ses missions,
> Ses chiffres clés :

Petit tour d'horizon.

© JOANIEL DABRIOU

CAF DE LA GUADELOUPE - ZAC DOTHÉMARE PARC D'ACTIVITÉS LA PROVIDENCE 97139 ABYMES -
TÉLÉPHONE : 0 810 25 97 10 (COÛT D'UN APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE)

Pages spéciales au numéro de "Vies de famille" de novembre 2012



PRATIQUE

Vies de famille, la version en ligne

LA VERSION EN LIGNE DU MAGAZINE VIES DE FAMILLE EST PRATIQUE ET CONVIVIALE. N'HÉSITEZ PLUS !

En choisissant de recevoir la version électronique du magazine, vous n'aurez plus besoin de conserver des piles de journaux. Vous pourrez en effet retrouver facilement une information, car vous aurez accès aux précédents numéros.

Comment choisir la version en ligne du magazine ?
Pour recevoir le magazine de votre Caf par mail, Il suffit d'en faire le choix depuis l'espace «Mon compte» du www.caf.fr. Dès lors, la version dématérialisée du magazine vous sera adressée sur votre mail chaque trimestre.

Comment enregistrer son adresse électronique ?
Simple et rapide : rendez-vous, là encore, à l'espace «Mon compte», et enregistrez votre adresse électronique. Vous pourrez, par la même occasion, enregistrer vos coordonnées téléphoniques si vous souhaitez les communiquer à la Caf.

Une navigation simple et conviviale.
La lecture en ligne du magazine est agréable grâce à l'interactivité proposée : possibilité de feuilleter les pages dans les deux sens (en avant et en arrière), d'atteindre directement une page, de grossir les pages pour un meilleur confort de lecture, de les faire glisser sur l'écran, etc. De plus, des liens permettent d'accéder à des sites en rapport avec les sujets traités. Enfin, le lien vers le www.viesdefamille.fr est présent tout au long du magazine et invite à découvrir d'autres sujets sur le site.
Ainsi, en choisissant la version en ligne de *Vies de famille*, vous bénéficiez d'un format pratique, vous avez accès à de multiples informations et vous contribuez à la préservation de l'environnement. Alors, n'hésitez plus !



EN BREF

ATTENTION ARNAQUE !

Phishing, que faire ?

Vous avez reçu un message frauduleux? Ne cliquez pas sur le lien joint et n'y répondez surtout pas ! Si vous avez cliqué sur le lien et effectué une démarche, nous vous conseillons de porter plainte auprès de la gendarmerie ou du commissariat le plus proche de votre domicile. Toutes les informations et démarches pour vous protéger des fraudeurs sont sur www.caf.fr.



RESSOURCES 2011

La Caf vous réclame vos revenus ?

Elle n'a certainement pas pu obtenir ces informations des Impôts. Veillez à répondre au plus vite pour permettre le calcul de vos nouveaux droits. En effet, les prestations familiales étant majoritairement sous conditions de ressources, vos prestations risquent de ne pas être recalculées automatiquement lors du renouvellement des droits, en janvier 2013.

ARS 16-18 ANS

Attestation de scolarité

Votre enfant a entre 16 et 18 ans ? Vous avez certainement reçu une « attestation de scolarité » à remplir. Faites compléter le document par le chef d'établissement où étudie votre enfant, ou par le maître d'apprentissage s'il est apprenti, et retournez-le rapidement à la Caf. L'attestation permettra en effet le paiement de l'Allocation de rentrée scolaire (Ars), si vous y avez droit. Pensez à signaler tout changement dans la situation de votre enfant pour le bon calcul de vos prestations.

La CAF, 40 ans au cœur des Familles et de la Solidarité

ALLOCATIONS FAMILIALES Caf de la Guadeloupe

CHIFFRES 2011

> **694 021 018 € de prestations et minima sociaux versés**, soit en moyenne **6 270 €** par allocataire.

> **110 696,** c'est le nombre d'allocataires que comptait la Caf au 31/12/2011. En totalité, **268 581 personnes** couvertes par les prestations.

> **28 449 631 €** ont été consacrés aux dépenses de l'Action Sociale, et **13 107 339€** pour la restauration scolaire. En 2011, **45 774 enfants** ont déjeuné au restaurant scolaire.

1972-2012

La Caf a 40 ans !

ORIGINES ET MISSIONS DE LA CAF DE LA GUADELOUPE.

La caisse d'Allocations familiales fête cette année, son 40e anniversaire. De sa création, en 1972, à aujourd'hui, elle a acquis un rôle prépondérant dans la mise en œuvre de la politique familiale. Elle est devenue, au fil des années, un acteur majeur au service de la famille et de la solidarité.
Pourtant l'organisme est encore mal connu de certains. Et vous, que savez-vous de la Caf ? Petit arrêt sur son histoire.

Les origines

Les premières allocations familiales étaient versées par une caisse de compensation puis par la Caisse générale de Sécurité Sociale. En 1967, les Caf des DOM sont créées; mais c'est le 1er mars 1972 qui marque la naissance officielle de la Caf de la Guadeloupe. Si aujourd'hui, la Caf verse des prestations pratiquement identiques à celles versées dans l'Hexagone, il aura fallu cependant 35 ans pour arriver à cette égalité. De même, il faudra attendre 1989 pour que l'égalité sociale du droit aux prestations familiales sans condition d'activité soit instaurée en Guadeloupe (mesure en vigueur dès 1975 en métropole).

1972-2012 : la Caf, 40 ans au cœur des familles et de la solidarité

Un statut, des missions

La Caf est un organisme de droit privé chargé d'assurer une mission de service public. Conformément à la réglementation, elle gère les aides en faveur :
- des familles par : le versement des prestations familiales et des aides au logement ; le soutien aux équipements et services en matière d'action sociale (crèches, centre social, équipements de proximité, restauration scolaire, centres de loisirs, aides aux vacances, etc.).
- de la lutte contre la précarité par : le versement aux personnes en situation de grande difficulté, des minima sociaux tels que le Revenu de solidarité active, l'Allocation aux adultes handicapés et le Revenu de solidarité ; des interventions en faveur des familles les plus fragiles, par un accompagnement budgétaire, éducatif et social.

La Prestation accueil restauration scolaire, une particularité des Caf des DOM.
Grâce à cette prestation versée uniquement dans les Caf des DOM, La Caf de la Guadeloupe contribue à la prise en charge des frais de repas. Cela diminue ainsi le montant de la participation des parents au coût du repas.

Retrouvez une présentation complète de la Caf de la Guadeloupe sur le site www.caf.fr, espace « Ma Caf ».



TELEDECLARATION DES LOYERS



Bailleurs, propriétaires : la télédéclaration vous est réservée pour vous permettre de déclarer les loyers de vos
Vous pourrez y accéder dès réception de votre numéro d'utilisateur et de votre code confidentiel
automatiquement par la Caf. Alors n'hésitez pas, pour une mise à jour rapide et simple des dossiers de vos lo

Votre numéro d'utilisateur*

(*veuillez vous reporter au courrier adressé par votre Caf pour récupérer votre numéro d'utilisateur)

Validez

CAF.FR

Télédéclaration des loyers

UN SERVICE SIMPLE, PRATIQUE ET RAPIDE POUR FACILITER LA TÂCHE DES BAILLEURS (PRIVÉS).

La télédéclaration offre en effet de nombreux avantages : pas d'attestation papier à compléter et à renvoyer à la Caf ; pas de frais d'affranchissement ; aucun risque de perte de quittances de loyer ; enregistrement automatique de la quittance de loyer sur le dossier de l'allocataire. Locataires et bailleurs ont ainsi l'assurance que les droits à l'allocation de logement sont calculés dans les temps et maintenus lors du renouvellement des droits en janvier.

Comment télédéclarer ?

Le bailleur doit se connecter sur www.caf.fr, se rendre dans l'espace « Partenaires/Bailleurs », puis cliquer sur la rubrique « Télédéclaration des loyers ». Il pourra y accéder grâce à un numéro d'utilisateur et un code confidentiel, envoyés par la Caf. Il sera guidé tout au long de sa saisie jusqu'à l'envoi automatique de la quittance de loyer à la Caf. La téléprocédure permet également de déclarer les changements de situation : départ du locataire, colocation, impayés...

Vous êtes locataire ? Faites passer l'info auprès de votre bailleur : gain de temps pour lui et assurance pour vous du paiement de votre aide au logement !



À NOTER

> **Les données récupérées sur les propriétaires sont à l'usage unique de la Caf et sont strictement confidentielles.**

EN PRATIQUE

TELEDECLARATION



BAILLEURS, TÉLÉDÉCLAREZ...

... EN DEUX ÉTAPES SEULEMENT !

Étape 1 : *connectez-vous au caf.fr, espace Partenaires/Bailleurs, rubrique télédéclaration des loyers.*
Vous vous identifiez avec le numéro d'utilisateur que votre Caf vous a adressé par courrier, pour accéder à votre espace réservé.

Lors de votre première connexion, une procédure particulière est mise en œuvre. *Elle vise à : accepter ou refuser la convention, personnaliser votre mot de passe, confirmer ou modifier votre adresse mail.*
Pour les connexions suivantes, vous saisissez simplement votre identifiant et votre mot de passe. En cas de perte du mot de passe, le menu «Mot de passe perdu?» vous permet d'obtenir votre mot de passe personnalisé par envoi automatique.

Étape 2 : *télédéclarez les loyers de vos locataires, en indiquant le montant du loyer de juillet 2012 et les changements éventuels de situation. Un pictogramme vous indique l'avancée de votre saisie. En cas d'erreur, annulez la saisie avant la transmission. En fin de saisie, vos données sont transmises directement à la Caf pour un traitement rapide du dossier.*

Directeur de la publication : Jean Saint-Clément

Imprimeur : Maury Imprimeur, Z.I. Route d'Étampes, 45331 Malesherbes Cedex







© J. WACKERHAUSEN/ISTOCKPHOTO/GETTY IMAGES

CONSOMMATION

Comment atténuer les effets de la crise

DEPUIS QUELQUES ANNÉES, LA PART DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES NE CESSE DE CROÎTRE. *VIES DE FAMILLE* VOUS EXPLIQUE POURQUOI ET VOUS DONNE DES ASTUCES POUR PRÉSERVER VOTRE POUVOIR D'ACHAT.

324 €

C'EST LA SOMME QUE CHAQUE FRANÇAIS A DÉPENSÉE, EN MOYENNE, POUR SON TÉLÉPHONE MOBILE EN 2011, SOIT 38 % DE PLUS QU'EN 2000.

(SOURCE: ACERP.)



Logement, alimentation, habillement, loisirs... Selon l'INSEE, le pouvoir d'achat des familles a un peu augmenté en 2010. Mais il est en légère baisse si on en retire les dépenses incontournables: les parts consacrées au transport, au logement ou au chauffage pèsent de plus en plus dans le budget des Français. Nos concitoyens consacrent 14 % de leurs revenus à se déplacer (essence, transports en commun...): c'est autant que pour l'alimentation. Le logement, y compris le chauffage et l'éclairage, en représente un quart. Quelques conseils pour préserver votre pouvoir d'achat.



Faire des économies sur le transport, la téléphonie, l'énergie: c'est possible

Ces postes de dépense vous paraissent incompressibles? Ils peuvent être sensiblement réduits grâce à quelques astuces. Préférer les transports en commun ou le covoiturage à la voiture personnelle, lorsque c'est possible, c'est bon pour le porte-monnaie et l'environnement.
Pour votre téléphone, sachez qu'il existe aujourd'hui de nombreuses offres parmi lesquelles vous trouverez celle la mieux adaptée à votre consommation. Par exemple, il vaut mieux souscrire un forfait sans Internet mobile (donc moins cher) si vous surfez peu en dehors de chez vous. Le marché de la téléphonie est très concurrentiel et les offres sont souvent mises à jour; faites régulièrement des comparaisons entre les opérateurs pour payer le juste prix. Côté énergie, il existe plein d'astuces pratiques pour faire baisser sa facture, par exemple en conservant une température de 19° C chez soi en hiver et en veillant bien à éteindre ses appareils électriques plutôt que de les laisser en veille.

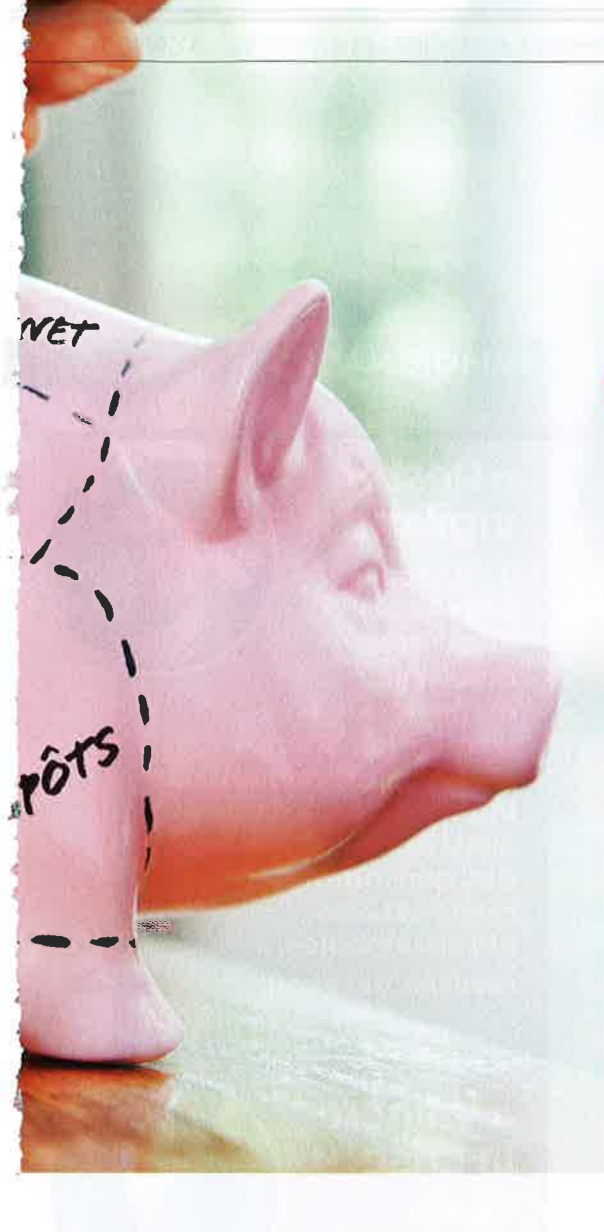


LE «PANIER DE LA MÉNAGÈRE»

Pour établir l'indice des prix à la consommation (IPC) annuel, l'Insee étudie la variation du prix de mille produits «élémentaires représentatifs de la consommation des ménages». De l'alimentation aux médicaments, de l'essence au loyer, des frais de santé à la minute de communication, «95 % de la consommation des ménages est analysée», assure l'Insee.

Les pièges à éviter, pour faire de bonnes affaires

Méfiez-vous des fausses promotions. Les produits vendus en lots sont parfois plus chers que les mêmes produits vendus à l'unité. Pour vous en assurer, pensez à toujours comparer les prix au kilo ou au litre entre plusieurs produits pour vérifier l'intérêt de la promotion.



CINQ ASTUCES POUR ACHETER MOINS CHER

1 Profiter des promotions pour faire le plein
Pour les produits que vous achetez régulièrement, profitez des promotions pour prendre de l'avance... en étant toujours vigilant sur les dates limites de consommation pour éviter le gaspillage.

2 Acheter le carburant au meilleur prix
Sur le site prix-carburants.gouv.fr, créé par le ministère des Finances, vous trouverez le carburant le moins cher près de chez vous.

3 Faire jouer la concurrence
Pour vos travaux, demandez plusieurs devis avant de faire votre choix. Pour vos achats, comparez les prix entre plusieurs magasins. Certains remboursent même la différence si vous trouvez moins cher ailleurs !

4 Acheter d'occasion
On trouve aujourd'hui de bonnes affaires pour des produits presque neufs, pensez donc à étudier cette piste avant de faire un achat. Attention toutefois, soyez vigilant sur l'origine des produits achetés pour éviter les ennuis avec les éventuelles contrefaçons et les marchandises volées.

5 Se cultiver gratuitement
Le premier dimanche de chaque mois, 34 musées nationaux ouvrent leurs portes au public gratuitement. La liste est disponible sur le site culture.gouv.fr. Vous aimez lire la presse ? La plupart des bibliothèques municipales sont abonnées à un large éventail de titres (généralistes ou spécialisés) consultables sur place ou qui peuvent être empruntés.

Décryptez l'impact psychologique des prix. Les études montrent que les prix se terminant par 9 (ex. : 6,89 €) nous semblent moins élevés, car notre cerveau mémorise d'abord le premier chiffre après la virgule.
Le conseil : arrondissez toujours à l'euro ou à la dizaine de centimes supérieurs. Avant de souscrire une extension de garantie lors d'un achat, assurez-vous d'en avoir l'utilité. D'autant que, parfois, les clauses d'application sont très restrictives.

Bien gérer son budget
Sans être comptable dans l'âme, il vaut mieux bien tenir ses comptes, faire le point sur ses ressources et établir des priorités dans ses dépenses à chaque début de mois. Pour vous y aider, vous pouvez commencer par remplir le petit tableau situé page 12 et comparer votre ▸▸

LES CAF POUR VOUS AIDER

Les Caf ont pour mission d'accompagner les familles dans leur vie quotidienne. Elles interviennent d'abord par le versement de prestations aux foyers les plus fragiles mais gèrent également les aides au logement et celles contre la précarité, destinées à assurer un minimum de ressources aux plus vulnérables.

Les Caf développent également de nombreux services aux familles, par exemple dans le soutien à la parentalité (médiation familiale, site d'informations gratuites et pratiques comme www.mon-enfant.fr, aides à domicile en cas de difficultés temporaires...), à l'habitat (prêts exceptionnels en cas de difficulté à s'acquitter des charges d'un loyer, prime de déménagement) ou aux loisirs (Centres familiaux de vacances du réseau Vacaf, chèques vacances à tarifs préférentiels, etc.).

Ces aides sont très diverses et certaines locales afin de mieux prendre en compte le souci de proximité. Renseignez-vous sur les pages locales de votre site www.caf.fr



RÉPARTITION DES DÉPENSES D'UN MÉNAGE*

Catégories de consommation	%	Avec un revenu médian d'un ménage de 2400 €/mois	Et vous ?
Logement, chauffage, éclairage	31,4	753,60 €	
Alimentation et boissons non alcoolisées	13,4	321,60 €	
Transports	14,0	336 €	
Loisirs, éducation, culture	9,5	228 €	
Cafés, restaurants, hôtels	7,0	168 €	
Habillement et chaussures	4,4	105,60 €	
Santé	3,9	93,60 €	
Boissons alcoolisées et tabac	3,2	76,80 €	
Communications	2,8	67,20 €	
Autres dépenses	10,4	249,60 €	
Total	100	2400 €	

*Source : INSEE.



budget à celui des Français. Car apprendre à mieux gérer son argent peut s'avérer fort utile, non seulement pour éviter de se retrouver dans des situations difficiles mais surtout pour s'accorder un petit plaisir (pour soi ou sa famille) à la fin du mois. Le site monbudget.famille.gouv.fr propose divers outils pratiques en ligne, et notamment des tableaux téléchargeables pour y voir plus clair dans son budget. Les travailleurs sociaux ou assistantes sociales de votre caisse d'Allocations familiales, de la mairie ou du département sont aussi à votre écoute pour vous apporter tous les conseils utiles. N'hésitez pas à les solliciter. Si vous avez des dettes et que vous n'arrivez plus à les rembourser, elles vous aideront à saisir la commission de surendettement.

Quatre réflexes essentiels

> Réservez les sommes correspondant aux charges fixes en début de mois et planifiez autant que possible les dépenses occasionnelles.

> N'oubliez pas d'inscrire les remboursements de vos crédits, quelle que soit sa forme, comme une nouvelle dépense obligatoire.

> Mettez de côté chaque mois une petite partie de la somme à rembourser si vous savez qu'une grosse échéance s'annonce ou pour faire face aux imprévus, ainsi vous en disposerez quand il faudra la régler.

> Prenez les devants si vous rencontrez une difficulté pour examiner le problème avec votre créancier ou votre banquier. N'attendez pas d'être enfermé par les problèmes pour réagir : plus tôt vous les affronterez, plus vous pourrez entrevoir des portes de sortie. ●

TÉMOIGNAGES

« Rester vigilant ! »

« J'ai appris à lire les étiquettes dans les magasins et à traquer les bonnes affaires, notamment sur Internet. Nous devons aussi apprendre à être des consommateurs responsables et raisonnables. »

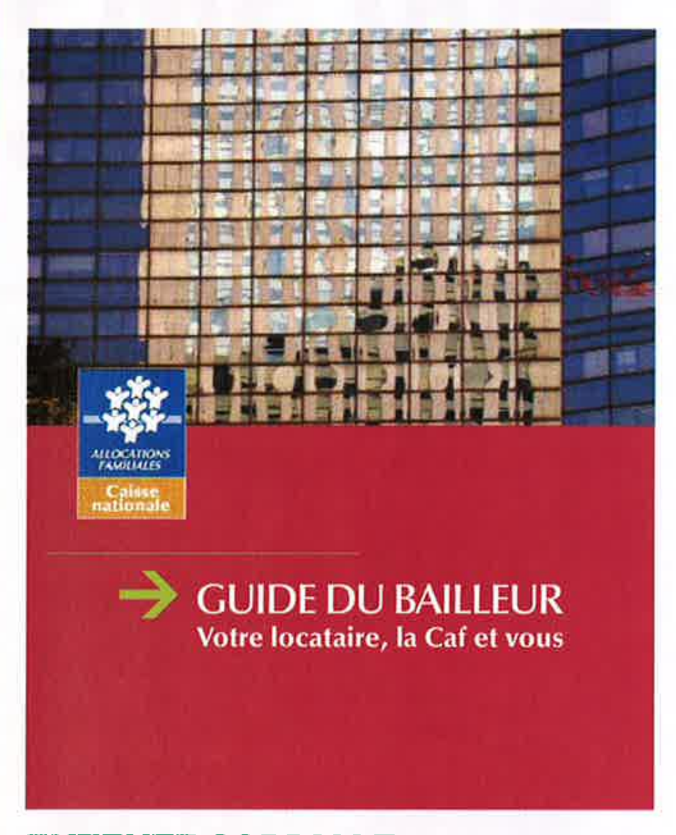
FRÉDÉRIC GILLERON, 25 ANS

« Vaincre la crise ! »

« Notre génération va devoir surmonter cette crise économique. Nous y parviendrons. Nous devrons être plus solidaires les uns des autres et économiser les richesses de la planète. »

MAUD STENGER, 19 ANS





ENTENTE CORDIALE

Le Guide du bailleur

Un fascicule recense toutes les informations nécessaires à une relation constructive entre le propriétaire, son locataire et la Caf.

Attestations de loyer, quittances, impayés, tiers payant, décence du logement, insalubrité… Autant de termes qui renvoient à une réglementation précise mais aussi à des rapports et des échanges entre partenaires. En treize pages, la Caisse nationale des Allocations familiales définit les grands principes devant régir les relations entre celui qui loue un logement, celui qui l'occupe et les Caf. Très précieux, ce petit mémo rappelle quelques « règles d'or » incombant à chacune des parties. Si le propriétaire s'engage à louer un logement « décent », le locataire promet de payer son loyer régulièrement tandis que les Caf étudient les dossiers de demande d'aide au logement et versent les prestations. Le *Guide du bailleur* détaille les droits et les devoirs de chacun, afin d'instaurer une relation sereine et de désamorcer d'éventuels conflits.

▸ EN SAVOIR PLUS
caf.fr (rubrique « Partenaires/Bailleurs »)



CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE (CEJ)

Favoriser l'accueil et l'intégration

Parce que la France continue d'enregistrer le plus grand nombre de naissances d'Europe et que 80 % des femmes doivent concilier vie familiale et vie professionnelle, la branche Famille a mis en place le contrat enfance et jeunesse (Cej). Ce partenariat passé entre une Caf et une collectivité territoriale, un regroupement de communes ou un employeur (pour ses salariés), a pour but de développer et d'optimiser la politique d'accueil de l'enfance et de la jeunesse. Les Caf et leurs partenaires locaux entendent ainsi contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes, à leur intégration dans la société et à leur responsabilisation.


LE CHIFFRE

2,06 millions*

C'est le nombre d'allocataires qui bénéficiaient du Rsa à la fin du premier trimestre 2012 (dont environ 200 000 en Outre-mer). Une progression générale de près de 3 % sur un an, mais qui atteint 9 % en Outre-mer.

* Source : Cnaf


EN BREF



DU NOUVEAU SUR CAF.FR

Nous vous rappelons que le site caf.fr poursuit sa mue. Vous pouvez désormais, en quelques clics, accéder à votre dossier personnel, actualiser votre situation, effectuer toutes vos démarches en ligne et entrer en contact avec votre Caf.

L'AAH ÉVOLUE

Depuis le 1er janvier 2011, lorsqu'un titulaire de l'Aah exerce une activité en milieu ordinaire, il doit déclarer ses revenus chaque trimestre pour que la prestation s'adapte à d'éventuelles variations de ses ressources. Au total, 17,2 % des bénéficiaires de la prestation étaient en emploi au 31 mars 2012.

SANTÉ

Le tabac tue six millions de personnes chaque année à travers le monde

Loin de régresser, le tabagisme progresse. C'est le constat alarmant que dresse une étude publiée à la fin du mois d'août par l'hebdomadaire médical britannique *The Lancet*.

Baptisée GATS (Global Adult Tobacco Survey), cette étude fait la synthèse des données concernant la consommation de tabac des plus de 15 ans entre 2008 et 2010. Selon l'OMS, cette consommation est responsable de la mort de six millions de personnes chaque année. Ces données proviennent de 16 pays de niveaux de développement très différents : Bangladesh, Brésil, Chine, Égypte, États-Unis, Inde, Mexique, Philippines, Pologne, Royaume-Uni, Russie, Thaïlande, Turquie, Ukraine, Uruguay et Vietnam. Soit un peu plus de trois milliards d'habitants. L'étude établit qu'en moyenne 48,6 % des hommes et 11,3 % des femmes sont des consommateurs de tabac. Sur un total de 852 millions de personnes, 661 millions sont des fumeurs (cigarettes, bidis, narguilé...) et 247 millions sont des consommateurs n'inhalant pas la fumée du tabac (tabac à chiquer, à priser...). À elle seule, la Chine compterait 301 millions d'usagers, suivie de près par l'Inde.

EN SAVOIR PLUS
who.int/fr (rubrique « Thèmes de santé » puis « Tabagisme »)



SÉCURITÉ SOCIALE

Légère amélioration des comptes en 2011

Chaque année, la Sécurité sociale présente les principales données chiffrées des recettes, dépenses et prestations pour chaque branche de la Sécurité sociale. Il ressort de ce rapport que le déficit du régime général s'est réduit en 2011 pour atteindre 17,4 milliards d'euros (23,9 milliards d'euros en 2010). Les recettes ont progressé plus vite que les dépenses (respectivement de 5,3 % et de 2,8 %) sous l'effet du dynamisme de la masse salariale et de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2011.

OUTRE-MER

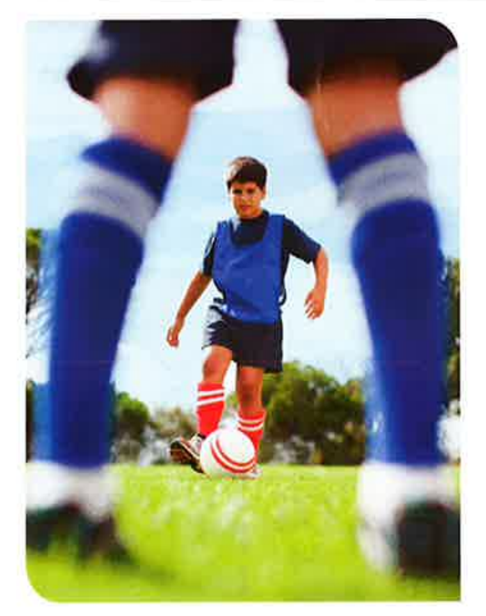
Baisse des tarifs de téléphonie mobile

L'Autorité de régulation des télécoms veut combler la différence des tarifs de la téléphonie mobile entre l'Outre-mer et la métropole pour les faire converger vers ceux de l'Hexagone. À compter du 1er janvier 2013, les principaux opérateurs des zones Antilles-Guyane et La Réunion-Mayotte doivent baisser leurs tarifs. La cherté des forfaits téléphoniques avait été sujet de mécontentement en 2009.

À NOTER

> Le 5 décembre, Journée mondiale du bénévolat

Initiée en 1985 par l'ONU, cette journée promeut le travail des bénévoles pour le développement économique et social. En France, quatre associations sur cinq sont gérées par des bénévoles et 12 millions de personnes consacrent une partie de leur temps libre au service des autres.



LUTTE CONTRE LE SURPOIDS

Les sports collectifs sont les plus efficaces

La courbe de poids de votre enfant s'affole ? Inscrivez-le dans un club de basket, de hand ou de rugby. Une équipe de l'université Harvard a enquêté auprès de 1718 collégiens et leurs parents. Au total, 29 % de l'échantillon présentait un surpoids ou une obésité. Les résultats font ressortir une relation inversement proportionnelle entre l'évolution de la courbe de poids et la pratique de sports collectifs. Ils estiment que « si tous les adolescents pratiquaient au moins deux sports d'équipe, on pourrait en attendre une réduction de 26 % de la prévalence de l'obésité. Et si tous se rendaient au collège à pied ou à bicyclette, au moins quatre jours par semaine, on pourrait en attendre une réduction de 22 % ».



Une école qui vous mène concrètement vers un vrai métier.

Tout est mis en œuvre pour vous permettre de réussir.

- Vous avez la garantie d'un enseignement sérieux et reconnu ***(l'EFC a reçu la certification ISQ OPQF).***
- Vous êtes ***suivi(e) personnellement*** par vos propres professeurs (habilités par l'Éducation Nationale).
- Vous bénéficiez ***gratuitement du service d'aide à l'emploi*** de l'école.

FORMATIONS DIRECTES DÉBOUCHANT SUR UN EMPLOI

	Durée	Niveau
Aide Comptable	6 à 8 mois	3ème BEP
Secrétaire Comptable	6 à 8 mois	3ème BEP
Comptable	10 à 12 mois	Terminale
Gestionnaire de Paye	9 mois	Terminale et bonnes connaissances économiques et sociales

Pour en savoir plus, adressez-nous SANS AFFRANCHIR ce coupon-réponse ; vous recevrez gratuitement des renseignements complets.

Bon à retourner sans affranchir à l'EFC

Établissement privé d'enseignement à distance soumis au contrôle pédagogique de l'Etat.

LIBRE RÉPONSE 31413 - 69339 LYON CEDEX 02

VDF 313 - 136

Oui, je désire recevoir gratuitement des renseignements sur vos formations aux métiers de la comptabilité et, en particulier, sur votre formation de : ____________

Nom ____________ Prénom ____________

Rue ____________ N° ______

Code Postal |_|_|_|_|_| Ville ____________

Contactez-moi au |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Date de naissance : |_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|

Niveau d'études ____________ Profession ____________

E-mail : ____________

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/78 (art 27) vous disposez d'un droit d'accès et de rectification sur les données vous concernant. Par notre intermédiaire votre adresse peut être transmise à des tiers. Si vous ne le souhaitez pas, écrivez-nous.

L'EFC est le leader français de la formation à distance en Comptabilité-Gestion.

Organisme privé soumis au contrôle pédagogique de l'Etat.

EFC

www.efc-vdf.com

N° Vert 0 800 619 969 (Appel gratuit à partir d'un poste fixe)
Donnez le code : 314 VDF

ÉCOLE FRANÇAISE DE COMPTABILITÉ - 6, rue Emile Zola 69288 LYON CEDEX 02